

Les assurances obligatoires en Zone CIMA



Octobre 2023 – Forum des Marchés
Rosalie LOGON, Aymric KAMEGA

Assurances obligatoires : où en sommes-nous?

Travaux préparatoires :
état des lieux
des assurances
obligatoires en
zone CIMA.

**Revue des
travaux** par la
FANAF, tenant
compte des
recommandations

**Prochaine
étape :** échanges
avec la CIMA.

AG de Kinshasa :
collecte des
recommandations sur
les documents
présentés +
présentation des
résultats de l'étude
d'impact.

**Forum des
marchés 2023 :**
présentation d'une
pré-sélection
d'assurances
obligatoires à
proposer à la CIMA
pour insertion au
code.

Rappel du contexte des assurances obligatoires en zone CIMA

Deux assurances obligatoires seulement sont prévues dans le cadre du Code CIMA (Livre 2).

- Deux assurances non-vie, aucune assurance obligatoire prévue pour la vie.
- Une seule assurance obligatoire revêt un caractère obligatoire absolu : la RC Automobile.
- La seconde assurance obligatoire « les facultés à l'importation » est laissée à l'appréciation des marchés.

Des assurances obligatoires sont mises en place au niveau pays pour pallier l'insuffisance du Code, avec d'importantes disparités.

- Pour combler la faiblesse des assurances obligatoires prévues par le Code, chaque pays de la zone a adopté ses propres assurances obligatoires.
- On observe d'importantes disparités allant de 18 assurances obligatoires en Côte d'Ivoire (pays leader de la zone) à 04 assurances obligatoires seulement au Niger...

Pourquoi rajouter les assurances obligatoires au code CIMA?

- Les assurances obligatoires sont indispensables pour répondre à un besoin socio-économique de sécurité et de protection des tiers.
- Cependant, le fait qu'elles ne soient pas inscrites au code et uniformisées impacte fortement leur mise en application.

Encadrer la mise en place des assurances obligatoires pour permettre à l'assurance de jouer son rôle de protection.

Assurer une définition précise des modalités de souscription, de gestion et d'indemnisation; encadrée par la CIMA en tant que régulateur.

Instituer des procédures claires pour favoriser le déploiement rapide des assurances obligatoires et le contrôle *a posteriori*.

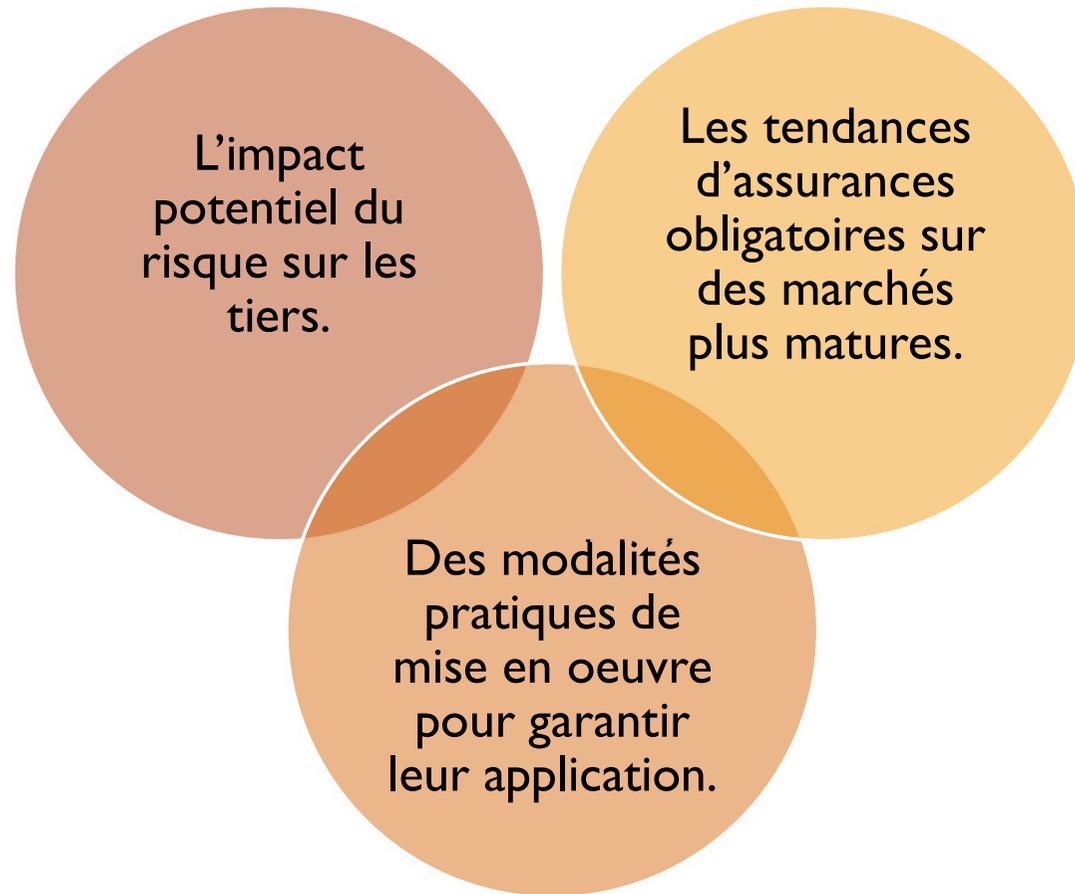
Capitaliser sur l'expérience acquise de la RC automobile à l'échelle de la zone et favoriser la divulgation des bonnes pratiques.

Baliser le déploiement des assurances obligatoires, évaluer les impacts de façon régulière et mutualiser les risques.

Harmoniser les pratiques d'un pays à l'autre, quels que soient les niveaux de maturité.

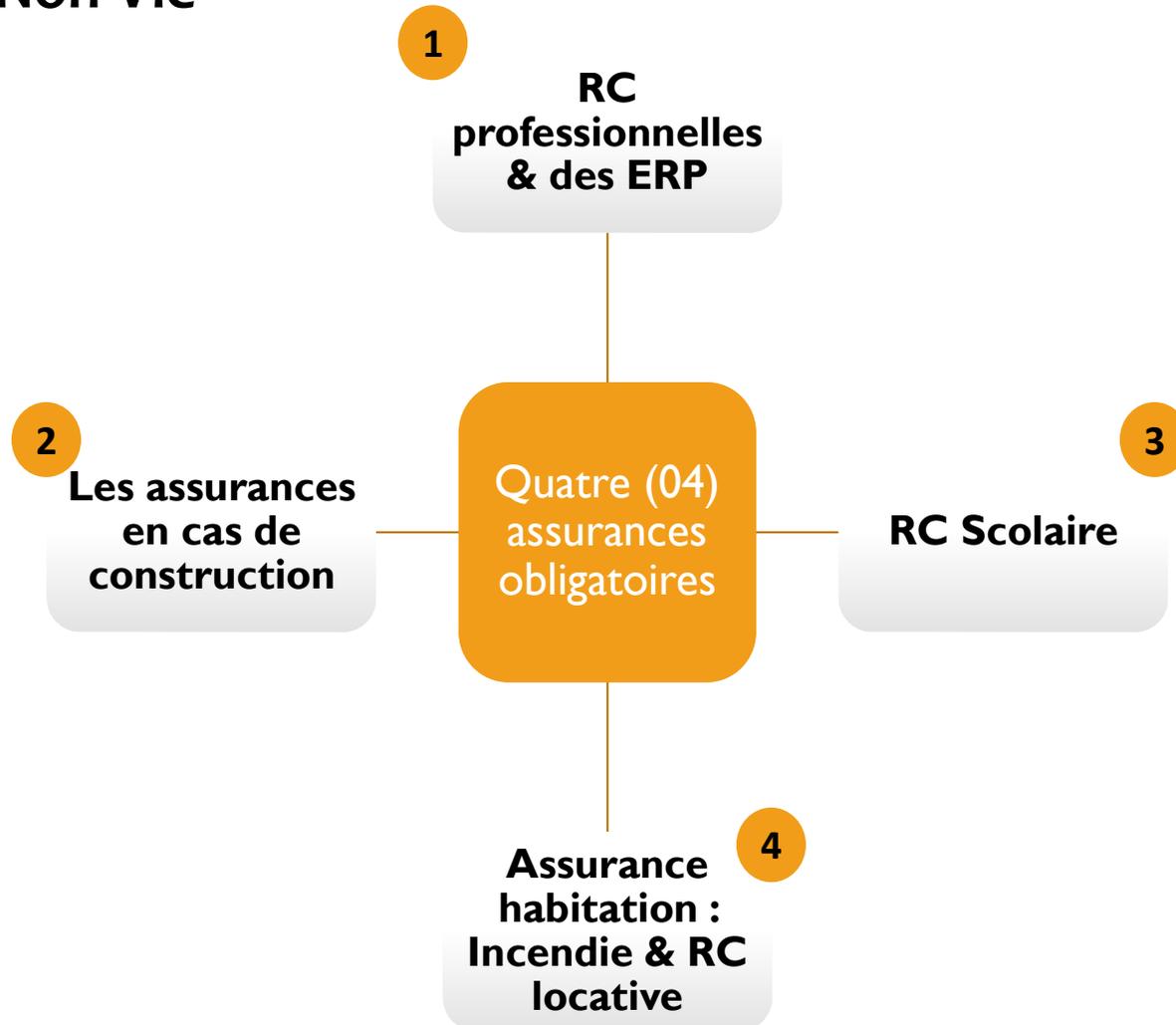
Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

Trois critères ont servi de base à l'identification des assurances obligatoires proposées ci-dessous :



Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Non-Vie



Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Non-Vie

1 RC professionnelles & des ERP

Cible

- Professions libérales règlementées, (ex : avocat, commissaire de justice, notaire, médecin privé/clinique, pharmacien, conseil juridique, huissier, commissaire-priseur, architecte, expert-comptable, expert-immobilier, agents d'affaire, chirurgien-dentiste, géomètre expert).
- Toute personne physique ou morale qui exploite un établissement (ouvrage, salle ou lieu) devant recevoir le public (ERP), au titre d'activités commerciales, culturelles ou sportives.

Couverture

- Couverture des conséquences encourues par l'assuré lorsque celui-ci cause un dommage matériel, immatériel ou corporel à un tiers que ce soit par inattention, négligence ou imprudence (« ex.: en cas d'erreur professionnelle pour les professions libérales ou d'incendie, pour les ERP »).
- Bénéficiaire : tiers.

Rationnel

- Les individus travaillant à leur propre (professions libérales) prennent des engagements vis-à-vis des tiers dans le cadre de leurs activités, qu'ils pourraient ne pas tenir. La RC garantit la couverture des tiers.
- De même les ERP sont responsables de garantir la sécurité du public qu'il accueille et tout dommage à celui-ci, notamment en cas d'incendie engage sa responsabilité.
- Elle s'inscrit donc dans une dynamique de protection sociale.

Mécanisme de suivi

- Démarrer avec les professions réglementées.
- Exiger la RC dans le cadre des dossiers d'agrément.
- Pour le renouvellement tous les ans : effectuer le suivi par les associations professionnelles (ordre) et les organes de contrôles habilités (pour les ERP).

Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Non-Vie

2 RC Scolaire

Cible	Couverture	Rationnel	Mécanisme de suivi
<ul style="list-style-type: none">▪ Elèves et étudiants.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le contrat de RC Scolaire permet d'être indemnisé en cas de dommages causés aux tiers par l'assuré ainsi que les dommages corporels subis par celui-ci des suites d'accidents.▪ Le bénéficiaire est également couvert contre les conséquences des accidents de la vie scolaire, extra-scolaire et de trajet.	<ul style="list-style-type: none">▪ La RC scolaire permet de garantir la protection sociale des élèves et étudiants dans le cadre de leurs activités dans leurs lieux d'apprentissage, y compris les activités sportives et sur le trajet.▪ Dans le contexte de pays à fortes proportions de jeunes, ce type d'assurance est indispensable pour assurer la protection d'une importante frange de la population.	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégrer le prix de la RC dans les frais d'inscription et/ou de scolarité.

Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Non-Vie

3 Assurance habitation : Incendie & RC locative

Cible	Couverture	Rationnel	Mécanisme de suivi
<ul style="list-style-type: none">▪ Locataires.	<ul style="list-style-type: none">▪ L'assurance habitation ciblera principalement les dommages occasionnés à la structure de base du bien, notamment le risque incendie, ainsi que la RC locative.▪ Des garanties complémentaires pourront être souscrites au besoin.	<ul style="list-style-type: none">▪ En l'absence d'une assurance, les préjudices causés à un logement par un locataire dans le cadre de situations telles qu'un incendie, sont à la charge de celui-ci. Une situation qui conduit régulièrement à des conséquences désastreuses lorsque le locataire est dans l'incapacité de rembourser les dommages occasionnés aux propriétaires.▪ Elle s'inscrit donc dans une dynamique de protection sociale et de lutte contre l'appauvrissement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Justifier de cette assurance au moment de l'enregistrement du contrat de bail et au moment du paiement des impôts (par le propriétaire). L'assurance est intégrée au loyer.

Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

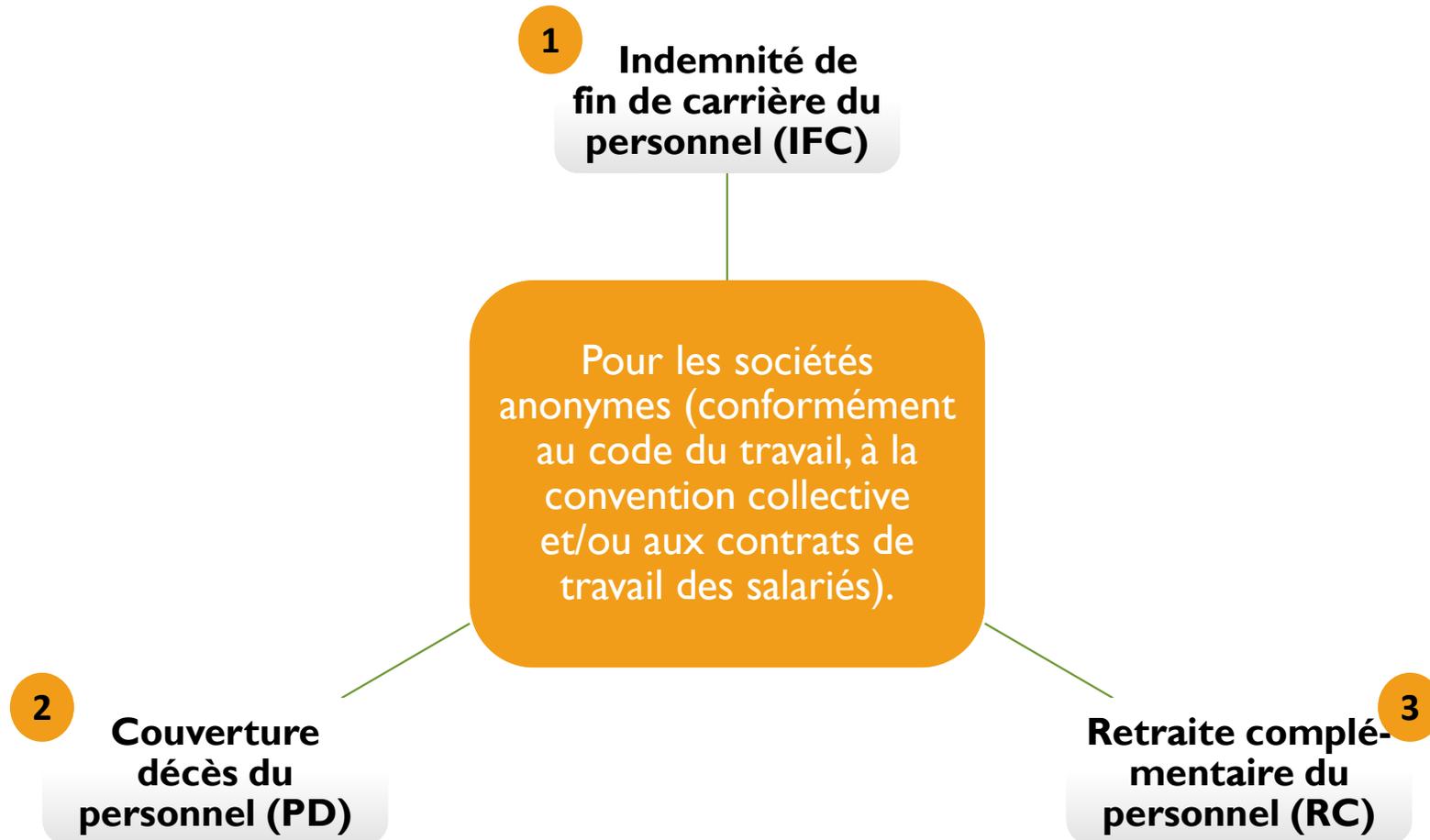
➤ Assurances Non-Vie

4 Assurances en cas de construction

Cible	Couverture	Rationnel	Mécanisme de suivi
<ul style="list-style-type: none">▪ RC Décennale souscrite par le constructeur & maître d'œuvre.▪ L'assurance Tous Risques Chantier (TRC) pour le maître d'ouvrage donneur d'ordre.	<ul style="list-style-type: none">▪ L'assurance tous risques chantier ou (TRC) a pour objet de couvrir l'ensemble des dommages matériels causés à l'ouvrage pendant le cours de sa réalisation.▪ La garantie décennale est due par les constructeurs à l'égard des maîtres d'ouvrage. Elle couvre la réparation de certains dommages pouvant affecter une construction pendant une durée de 10 ans à compter de la réception des travaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ La garantie décennale et la TRC sont complémentaires et permettent de garantir toutes les parties prenantes contre les risques liés à des travaux de construction.	<ul style="list-style-type: none">▪ Exiger ces deux assurances dans le cadre des documents à constituer pour la demande d'un permis de construire.

Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Vie



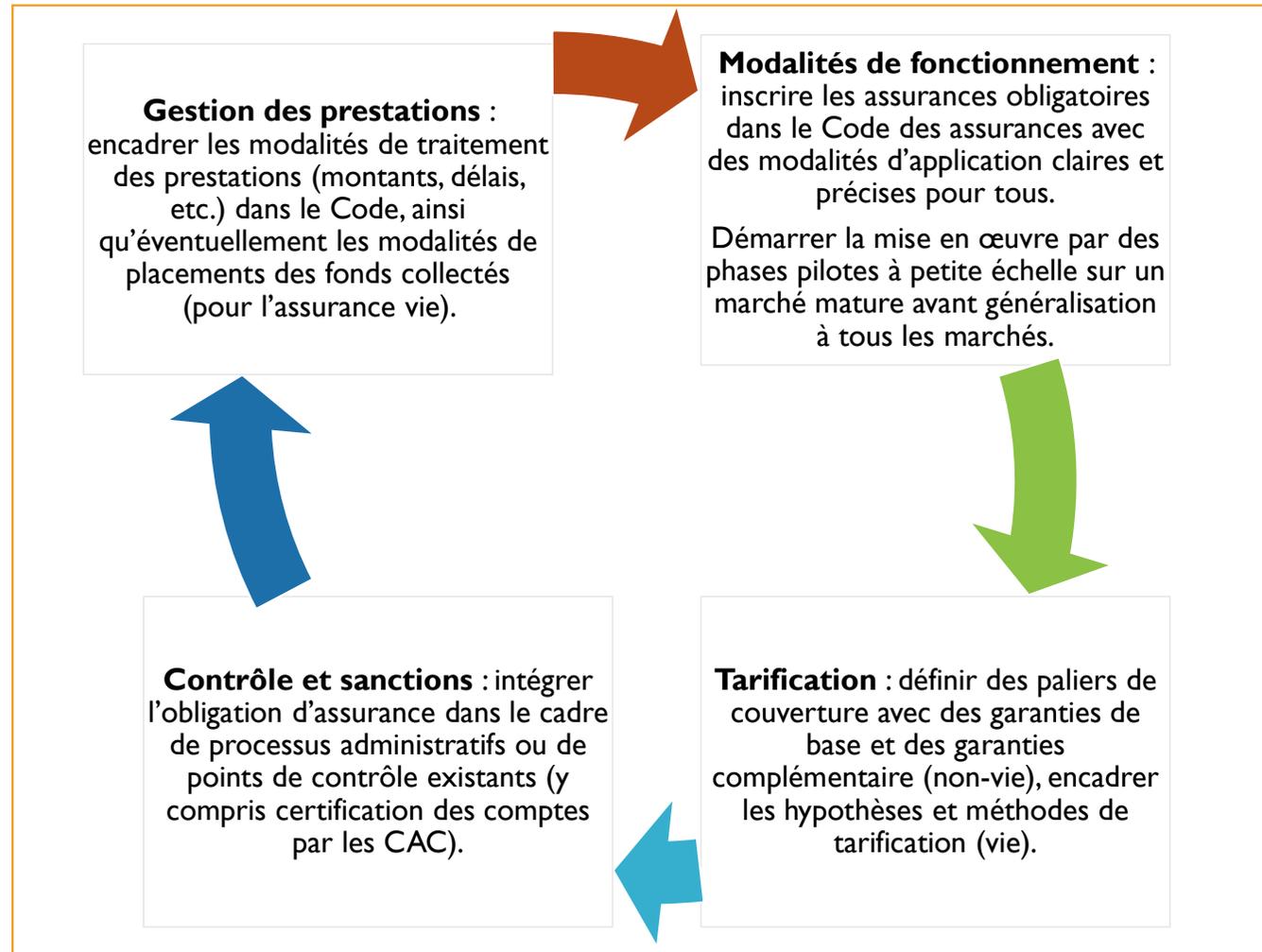
Quelles assurances obligatoires rajouter au code CIMA?

➤ Assurances Vie

Cible	Couverture	Rationnel	Mécanisme de suivi
<ul style="list-style-type: none">▪ Personnes morales (sociétés anonymes dans un premier temps, toutes les entreprises à termes)	<ul style="list-style-type: none">▪ IFC : sécurisation du paiement des indemnités de fin de carrières des salariés (indemnités légales)▪ PD : soutien à l'entreprise dans son rôle d'accompagnement de la famille endeuillée suite au décès d'un salarié▪ RC : sécurisation des revenus après la vie active d'un salarié (éviter la paupérisation des anciens salariés)	<ul style="list-style-type: none">▪ IFC et RC : permet de soutenir financièrement les anciens salariés lors de leur passage en retraite▪ PD : permet de soutenir la famille d'un salarié décédé (nécessité en termes d'image et sur le plan social)	<ul style="list-style-type: none">▪ Non certification des comptes par les CAC en cas d'absence de souscription,▪ Sanctions fiscales en cas d'absence de souscription ▪ <i>Rappel : les contrats IFC et RC sont des contrats d'épargne pure de long terme, dans certains cas, une souscription n'est donc pas synonyme d'un paiement de prime chaque année</i>

Comment favoriser une mise en œuvre réussie des nouvelles assurances obligatoires?

- L'expérience des assurances obligatoires sur le marché CIMA, notamment de la RC auto, a permis d'identifier un ensemble de prérequis, permettant de créer un cercle vertueux pour le bon fonctionnement des assurances obligatoires.
- Nous proposons ci-contre des actions concrètes en lien avec celles-ci.



Quels seraient les impacts potentiels de ces nouvelles assurances obligatoires?

➤ Assurances Vie et Non-vie

Impacts de la mise en œuvre des assurances obligatoires

- Contexte : étude de 2021 réalisée par le Cabinet Cisco Consulting (Abdou Cissé),
- Méthodologie : modélisation économique et financière d'assurance avec des données macroéconomique (données actuarielles requises indisponibles),
- Hypothèse 1 : prise en compte de la mutualisation des risques et application de la loi des grands nombres (au regard du caractère obligatoire des assurances),
- Hypothèse 2 : prépondérance des avis d'expert aux dépens des expériences statistiques dans le calibrage du modèle,
- Hypothèse 3 : impact apprécié par la seule analyse des recettes et des dépenses de l'Etat (en fonction du volume de flux du secteur des assurances).

Quels seraient les impacts potentiels de ces nouvelles assurances obligatoires?

➤ Assurances Vie et Non-vie

Impacts de la mise en œuvre des assurances obligatoires

- Impacts mesurés par l'évolution :
 - du chiffre d'affaires (y compris épargne pure),
 - du volume des placements,
 - du volume de règlement des sinistres,
 - des taxes d'assurances,
 - de l'impôt sur les bénéfices,
 - des frais de contrôle,
 - des taxes sur revenus de valeurs mobilières.
- Conclusions (hors effets liés à l'amélioration de la protection des populations) :
 - La hausse de chiffres d'affaires engendre immédiatement une hausse des impôts sur bénéfices (entre 2 et 4 %) et des frais de contrôle (environ 0,75 % pour l'assurance vie et 1 % pour l'assurance non-vie),
 - En assurance non-vie, les hausses les plus significatives sont observées au niveau des règlements de sinistres (grâce aux dispositions mises en œuvre pour accompagner l'effectivité des assurances obligatoires :),
 - En assurance vie, les hausses les plus significatives et les plus durables sont observées au niveau des placements (revenus futurs pour l'Etat via l'impôt sur bénéfices et les taxes sur revenus des valeurs mobilières, capacité de financement des Etats, etc.).

Quels seraient les impacts potentiels de ces nouvelles assurances obligatoires?

➤ Assurances Vie et Non-vie

Enseignements

- Règlement des sinistres : problème central, qui pourrait être traité par la mise en place d'une institution de sécurisation de paiement des sinistres (avec un rôle de réassureur, de contrôle et de police), via par exemple un « fonds tampon » (qui préfinancerait les sinistres hors délais),
- Tarification : problème central (accentué par les difficultés dans l'accès aux données), qui pourrait être traité par la mise en place d'un bureau actuariel au sein de chaque marché (qui veillera à la cohérence des méthodes et hypothèses retenues pour la tarification et le provisionnement),
- Pédagogie (partie I, auprès des décideurs) : le lien entre le secteur de l'assurance et les activités économiques et financières des différents marchés n'est pas aussi clair que nécessaire pour de nombreux décideurs (en raison notamment d'une insuffisance d'études et de données), un important travail d'analyse puis de communication s'impose,

Quels seraient les impacts potentiels de ces nouvelles assurances obligatoires?

➤ Assurances Vie et Non-vie

Enseignements

- Pédagogie (partie 2, auprès des populations) : le métier d'assureur est très mal compris par les populations (qui l'assimilent à un banquier ou à l'Etat), ce qui amplifie sa mauvaise image,
- Indicateurs : les outils de mesure occidentaux de la production de richesse se sont imposés en Afrique, malgré leurs importantes limites dans notre environnement,
- Assurances et marché financiers : un développement de l'assurance via les assurances obligatoires rendra l'environnement socio-économique plus sûr et fluidifiera les échanges de flux financiers (optimisation de la rencontre de l'offre et de la demande de financement).

Quels seraient les impacts potentiels de ces nouvelles assurances obligatoires?

➤ Assurances Vie et Non-vie

Propositions

- Pédagogie : travailler à changer l'image des assurances auprès des agents économiques,
- Inclusion : convaincre les Etats que la formalisation de l'économie doit passer par l'assurance et non par la fiscalité,
- Démocratisation : convaincre les Etats, les banques centrales et les banques commerciales que pour optimiser nos marchés économiques et financiers il faut des assurances (et non des produits ou montages financiers « sophistiqués »),
- Collaboration : échanger avec l'OHADA pour leur expliquer l'importance des assurances pour les entreprises (et leurs salariés) et solliciter leur intervention pour la démocratisation des assurances les plus importantes.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !